Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Avis d'Appel d'Offres National (AAO)

AAO Nº : 26/CPMP-MHUAT/2026

Travaux de construction d'un stade de 1 000 places à Arafat – Nouakchott.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du PPM 2026 révision n°13 ; paru dans le portail de marchés publics : *www.sigmap.gov.mr.*

2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au dossier d'appel d'offres n°**25 /CPMP-MHUAT/2026.**

3. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer la Construction d'un stade de 1 000 places à Arafat – Nouakchott

4. L'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés de Construction d'un stade de 1 000 places à Arafat – Nouakchott, dans un délai ne dépassant pas (14) quatorze mois.

5. Le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les Travaux de construction d'un stade de 1 000 places à Arafat – Nouakchott, Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert en un seul lot,

Les conditions d'éligibilité sont :

5.1 Pour tous les soumissionnaires :

- Ne doit pas avoir un marché en cours d'exécution avec le MHUAT accusant un retard supérieur à 50%
- et n'a pas avoir un marché résilié avec le MHUAT durant les deux dernières années.

5.2 Pour les entreprises nationales :

• Être titulaire d'un certificat de qualification et de classification, catégorie **BAT4**.

5.3 Pour les entreprises étrangères :

- Avoir, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement, ce site devrait comporter des informations relatives à l'entreprise et les marchés réalisés.

- L'attestation de non faillite et le registre de commerce doivent être légalisées par les Ambassades de leurs pays accrédités en Mauritanie.

Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert en un seul lot.

6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble R+9 route soukouk 5ème étage, à Nouakchott, ou par une lettre adressée à l'E-mail suivant :khdenebja@gmail.com, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables ;

8. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAON :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des activités, calculé à travers des attestations de bonne exécution ou les contrats accompagnés, durant **les cinq dernières années**, d'un montant équivalent à : **40 000 000 MRU ou son équivalent en monnaies librement convertibles.** En cas de groupement, le chef de fil doit répondre à 50 % de ce critère, ce chiffre d'affaires sera calculé à partir des attestations délivrées par les maitres d'ouvrages publics, parapublics.

  Le soumissionnaire devra adjoindre à l'attestation du service fait une copie de la page de garde du marché, la page de signataires et le Pv de réception.

- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, Deux (02) projets de construction de bâtiments **dont au moins un complexe sportif comportant une tribune** d'une valeur minimum de **40 000 000 MRU pour chacun,** durant les **dix (10) dernières années.** Les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic ne seront pas prises en considération. Ces attestations doivent être accompagnées des pages de garde, des contrats et/ou PV de réception.

  NB :Les attestations de projets réalisés à l'extérieur de la Mauritanie doivent être légalisées par les Ambassades (accrédités en Mauritanie) des pays dans lesquels les projets ont été réalisés.

- Fournir une attestation bancaire, justifiant que le candidat dispose d'une capacité d'autofinancement pour ce marché d'un montant de **15 000 000 en MRU** Ou son équivalent en monnaies librement convertibles.
- Disposer d'un moyen personnel et matériel tel que décrit au RPAO.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après Immeuble du MHUAT-5ème étage, Monsieur le Directeur Général des Bâtiments et Equipements Publics– MHUAT (**CPMP-MHUAT**), Tel : + (222) **45 2972 89** Nouakchott contre un paiement non remboursable de **20.000** ouguiyas (MRU) versées dans un compte au trésor public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

10. Les offres devront être rédigées en langue **arabe** ou **française** devront être déposées à l'adresse suivante **: Commission des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire – KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél** : **41765527, Adresse mail :** cmdhuat@gmail.com Nouakchott, Mauritanie au plus tard **le mardi 17 novembre 2026** À **12 heures** TU. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, **le mardi 17 novembre 2026** À **12 heures 05 min** TU, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, à l'adresse *: à* Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics PRMP– MHUAT (**CPMP-MHUAT**), **KSAR OUEST lot n 58 : C extension château d'eau ; Tél** : **41765527, Adresse mail :** cmdhuat@gmail.com Nouakchott, Mauritanie.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **600 000 MRU pour chaque lot, valables 120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

les garanties des offres des soumissionnaires étrangers ou un groupement, comporte exclusivement des étrangers, doivent être délivrées par des banques installées dans leurs pays d'origine, et validées par leurs représentants ou correspondants en Mauritanie.

Signature :

_____

Le Secrétaire Général